

# DICTIONNAIRE CRITIQUE

DE

133185

# BIOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

ERRATA ET SUPPLÉMENT

POUR TOUS LES DICTIONNAIRES HISTORIQUES

D'APRÈS DES DOCUMENTS AUTHENTIQUES INÉDITS

PAR A. JAL.

OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,  
ANCIEN HISTORIOGRAPHE ET ARCHIVISTE DE LA MARINE,  
MEMBRE CORRESPONDANT ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE LISBONNE,  
AUTEUR DE L'ARCHÉOLOGIE NAVALE, DU GLOSSAIRE NAUTIQUE, DU VIRGILIUS NAUTICUS,  
DE LA FLOTTE DE CÉSAR, ETC., ETC.



PARIS

HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,  
RUE GARANCIÈRE, 10.

1867

**BOILEAU-DESPRÉAUX (NICOLAS). 1636—1711.**  
**Et sa famille, de 1611 à 1715.**

M. Berriat-Saint-Prix a fait sur la famille de Nicolas Boileau-Despréaux, et sur le satirique lui-même, un travail excellent qu'il a joint à l'édition correcte des Œuvres du poète, donnée, en 1837, chez Philippe (4 vol. in-8°). Je n'ai pas la prétention de reprendre cette œuvre, que je tiens, avec tout le monde, pour fort remarquable. Je n'apporte ici qu'un petit nombre de documents qui ne se sont pas trouvés sur la route parcourue avec tant de patience et de soins par le savant éditeur, critique curieux qui, en cherchant beaucoup, a décou-

vert une multitude de faits authentiques; qui, en examinant avec sagacité les actes venus à sa connaissance, a, sur plusieurs points contestés ou mal connus des commentateurs, proposé des solutions qui doivent être considérées comme l'expression de la vérité. Après M. Berriat, il n'y a rien d'essentiel à faire pour la Biographie de Boileau. Il n'a pu donner l'acte de naissance de Despréaux, parce que, dans l'incendie de la Sainte-Chapelle, le registre des baptêmes faits en 1636 fut consumé; mais il a publié la déposition écrite de Binet, curé de la basse Sainte-Chapelle qui, le 26 janvier 1699, dans une enquête faite à propos de la noblesse de Boileau, déclara qu'Anne Boileau, sœur de Nicolas Despréaux, lui avait présenté le journal autographe de Gilles Boileau; leur père, et qu'il résultait de ce recueil, digne de foi, que Nicolas, l'auteur des Satires, était né le 1<sup>er</sup> novembre 1636, et avait été baptisé le lendemain à la Sainte-Chapelle basse.

M. Berriat a connu les actes de naissance des dix enfants que Gilles Boileau, greffier au Parlement, eut de sa première femme, Charlotte Brochard, morte le samedi quinziesme jour de septembre 1629, âgée de quarante-cinq ans, et inhumée dans l'église de Saint-Nicolas des Champs avec l'assistance de M. le curé et de vingt presbtres y compris les porteurs ordinaires des corps morts, vespres des morts dictes et autres [prières] à son intention le corps présent. L'éditeur de Boileau n'a pas fait remarquer que malgré son âge, Charlotte Brochard mit au monde, le lundi 6 février 1629, une fille nommée *Anne*<sup>1</sup>, fille que M. Berriat a cependant connue. Au reste, la mère Bérart était bien plus âgée quand elle mit au monde la fille qui fut mademoiselle Molière.

Gilles Boileau, qui enterra magnifiquement sa femme, — il l'aimait sans doute beaucoup, la naissance d'Anne en est, je pense, une preuve incontestable, — ne la pleura cependant pas longtemps. Il était pressé de se remarier, peut-être surtout pour donner une mère à sa jeune famille. Il épousa, le 15 avril 1630, à Saint-Nicolas des Champs, une de ses voisines de la rue Quincampoix, fille de dix-neuf ans, bien jeune pour un homme de quarante-quatre. La veille, Jean Demas, successeur de Sébastien Chapelain, notaire, le père du poète que Nicolas Boileau-Despréaux devait poursuivre de ses épigrammes, avait rédigé le contrat du mariage de Gilles Boileau et d'Anne de Nyellé, fille de Nicolas de Nyellé, procureur au Châtelet. Ce contrat que j'ai sous les yeux, et dont il est inutile que je reproduise le texte, est signé des deux fils aînés du marié : Hierôme et Nicolas, le premier, né le 24 août 1612, l'autre, le 24 juillet 1613. (Arch. de l'étude de M. Le Monnyer, notaire.) M. Berriat n'a pas connu cet acte où figurent deux jeunes garçons à peu près de l'âge de leur marâtre. Il a vu les baptistaires de cinq des six enfants qu'Anne de Nyellé donna à son époux, de 1631 à 1637; ces actes sont inscrits aux registres de la Sainte-Chapelle basse, comme ceux du premier lit aux registres de Saint-Nicolas des Champs et de Saint Merry où je les ai tous lus.

Boileau-Despréaux ne connut point sa mère; il

<sup>1</sup> Gilles Boileau avait eu de Charlotte une première fille nommée *Anne*, le 14 novembre 1615, à Saint-Nicolas des Champs, enfant dont avait été marraine Anne de Santerre, femme de feu François de (sic) Brochard, demeurant rue Court-au-Villain.

n'avait pas encore dix mois quand mourut, dans la cour du Palais « Anne de Nyellé, âgée de vingt-sept ans, viuante femme de maistre Gilles Boileau (sic), commis au greffe de la cour à la charge de la cour ». Ce décès arriva « le lundy dernier jour de may 1638 ». Le corps de mademoiselle Boileau fut présenté à la Sainte-Chapelle et de là transporté en convoi à l'église de Saint-Nicolas des Champs où il fut reçu « par Mons<sup>r</sup> le curé et tous ses presbtres hasbitués ». Les vèpres des morts furent chantées, et l'on mit ensuite le cercueil « sur deux tréteaux pour le lendemain, 1<sup>er</sup> juin, estre enterrée et inhumée dans l'église avec lad. assistance ». Anne de Nyellé avait voulu reposer non loin des fonts sur lesquels elle avait été faite chrétienne.

Gilles Boileau resta dix-neuf ans veuf pour la seconde fois, et mourut le 2 février 1657, en sa maison de la cour du Palais. Il ne fut enterré que le lundi 5, au milieu de la nef de la Sainte-Chapelle basse, près de la chapelle des Saints Jacques et Christophe. L'acte mortuaire que j'ai sous les yeux le nomme seulement : « M. Boileau, viuant commis au greffe de la cour. »

Gilles Boileau s'était marié la première fois, comme la seconde, à Saint-Nicolas des Champs. Son premier mariage avait été béni le 25 juin 1611. Charlotte Brochard demeurait, aussi bien que lui, rue Court-au-Villain. Ils allèrent demeurer rue des Jardins, paroisse Saint-Paul, en 1617 ou 1618; ils y étaient le 29 avril 1618, quand fut baptisée *Elisabeth* leur quatrième enfant; ils y étaient encore le 17 juin 1619, quand naquit leur cinquième enfant et troisième fille *Marguerite*. Le 15 novembre 1620, ils demeuraient rue Quincampoix, sur la paroisse Saint-Merry, où furent baptisés : *Catherine*, sixième enfant, *Marie* (5 avril 1622), *Charlotte* (14 juin 1623), *Pierre* (5 avril 1625); celui-ci eut pour parrain Pierre Gayaut, conseiller au Parlement, petit-fils du prévôt ou Roi des marchands, Louis Gayaut; enfin, *Charlotte* (14 février 1629). Gilles Boileau déménagea alors, et dans la même rue s'établit sur la paroisse Saint-Nicolas, où le 10 mars 1631, il eut *Gilles II*, son onzième enfant et le quatrième de ses fils; *Geneviève* (27 avril 1632) et *Elisabeth* (25 novembre 1633). Il passa le pont en 1634, et se fixa dans la cour du palais, où il eut : *Jacques* (18 mars 1635), *Nicolas* (Despréaux) (1<sup>er</sup> novembre 1636), son quinzième et non comme on l'a imprimé son onzième enfant, enfin *Anne* (1<sup>er</sup> mai 1638).

Les archives de l'étude de M. Le Monnyer conservent un grand nombre d'actes passés par « Gilles Boileau, commis au greffe civil de la cour du Parlement, demeurant rue Quincampoix », comme procureur de « M<sup>re</sup> Pierre Almeras, conseiller du Roy en ses conseils d'estat et priué, et général des postes et relais de France, seigneur propriétaire des revenus des chevaux de louage de ce royaume, cheval. sieur de la Saulsaye et de Saint-Remy ». Ces actes sont reliés dans les registres des années 1626, 1627, 1628, 1629 et 1637. Gilles Boileau signait d'une jolie écriture : Boileau, avec paraphe et ornement au B capitale. — M. Poumet, notaire, a, parmi ses minutes, un certificat de « M<sup>re</sup> Gilles Boileau à Gerosme Boileau, son fils ». Cet acte sans intérêt est à la date du 23 septembre 1651. — Je vois que Gilles Boileau fut parrain à Saint-Nicolas des Champs, le mercredi 13 décembre

1633, « de Gilles, fils de M<sup>e</sup> Jean Dongois, commis au greffe civil de la cour du Parlement, et d'Anne Boileau ». Ajoutons qu'au baptême de son fils Hierosme, Gilles Boileau se qualifia : « l'un des Cent gentilshommes de la maison du Roy ». Ce fut la seule fois qu'il prit cette qualité, remplacée dans ses actes par celle de « commis au greffe ».

Jérôme ou Hierosme Boileau, le frère aîné de notre Boileau que je nommais à l'instant et que j'ai dit plus haut né le 24 août 1612, fut avocat au Parlement et eut la charge de « commis au greffe de la cour à la charge du conseil ». Il demeurait dans la cour du Palais lorsque, le 30 mai 1656, il donna reçu d'une somme de 1249 liv. 17 s. que consignait en ses mains « Madame Lucrèce de Bouchier, veuve du maréchal de Vitry ». (Acte apporté chez Demas, le 16 mars 1660; arch. de M. Le Monnyer.) Jérôme Boileau était encore commis au greffe le 11 septembre 1658 quand il agissait comme mandataire du « maréchal Abraham de Fabert ». (Archives citées). Il était seulement qualifié « avocat » en 1644, comme on le voit par l'acte de son mariage, enregistré, le 8 septembre de cette année, à Saint-Etienne du Mont. Cet acte déclare que « Maître Hierosme Boyleau, aduocat au Parlement, de la paroisse de la S<sup>te</sup> Chapelle », s'unit à « d<sup>lle</sup> Loyse Bayen, de la paroisse de St-Etienne... » en présence de M<sup>re</sup> Gilles Boyleau, premier commis au greffe civil dud. Parlement, père dud. Boyleau, de M<sup>r</sup> Harvé Bayen, père de lad. Bayen, dem<sup>t</sup> rue St Jean de Beauvais, etc. ». L'acte est signé Boileau, Louise Bayen, Boileau (sans paraphe, c'est Gilles), etc. — Hierôme Boileau mourut le 24 juillet 1679, « après auoir reçu les sacrements avec de grands sentiments de piété et de religion ». Son corps fut enterré le lendemain « dans le tombeau de ses pères, dans la nef de la S<sup>te</sup> Chapelle ».

De son mariage avec Louise Bayen, Hierôme Boileau eut une fille, Anne, qui épousa « Picard s<sup>r</sup> de Merri, auditeur des comptes », et mourut dans sa maison, sur la paroisse de Saint-Etienne du Mont, le jeudi 26 juillet 1678. Elle fut transportée dans un carrosse, le 29 juillet, à la Sainte-Chapelle basse où elle fut enterrée. Antoine Picart avait épousé, à la Sainte-Chapelle, le 10 juin 1677, Anne Boileau, en présence de son père, qui signa Boileau sans initiale de prénom, de Gilles Dongois, chanoine de la Sainte-Chapelle, de Gilles II Boileau (celui qui fut de l'Académie avant Despréaux, et de Pierre Boileau, de Puimorin). L'acte de ce mariage, sur le registre de la basse Sainte-Chapelle, suit immédiatement celui du comédien Guérin, avec Gresinde Béjart, veuve de Molière.

Marguerite Boileau, une sœur de Hierôme, née le 17 juin 1619, fille de Charlotte Brochard, mourut le 1<sup>er</sup> août 1642. Elle était femme de « maistre Charles Langlois, commis au greffe civil et criminel du Parlement, et principal commis de la chambre de l'Edit » lequel demeurait rue de la Barillerie, devant le Palais ». Elle fut inhumée le 2 août, « dans l'église de Saint-André des Arcs, proche de leur banc, qui est au lieu de la sépulture des Anglois ». (Reg. de Saint-André.)

Gilles II Boileau que j'ai dit tout à l'heure avoir assisté au mariage de sa sœur Anne, acheta la charge de greffier en la grand'chambre du Parlement. Il avait apparemment de la fortune, car il

avait un carrosse, comme le prouve cet acte mortuaire inscrit au registre de Saint-Barthélemy, et que ne connut point M. Berriat-Saint-Prix : « Le 5<sup>e</sup> octobre 1665, fut inhumé, dans le cimetièrre des Saints-Innocents, Louis de Paris, cocher de M<sup>r</sup> Boileau (sic), greffier de la Grand'chambre en la cour du Parlement, décédé chez madame Lange, demeurant rue Saint-Louis, à l'enseigne du Soleil de pierre ».

Pierre Boileau, qui naquit le 5 avril 1625, prit, comme on sait, le surnom de Puimorin, et eut la charge d'Intendant et contrôleur général de l'argenterie et des menus plaisirs du Roi, charge qu'il vendit le 24 décembre 1682 à Jean Voille, écuyer, sieur de la Garde, « moyennant la somme de cent quatre-vingt mille livres, outre les charges y portées<sup>1</sup> », ce que j'apprends par l'inventaire fait le 16 décembre 1683, après le décès de Puimorin, mort le 11 décembre. Arrivé à son dernier jour, Pierre Boileau dicta son testament au notaire Arouët — le père de Voltaire — et le signa d'une main défaillante : Boileau, avec paraphe. M. Berriat-Saint-Prix a connu ce testament, qui existe parmi les minutes d'Arouët chez M. Galin, où je l'ai lu; il en a cité quelques passages. Il n'a pas mentionné l'inventaire dressé par Aronët le 16 octobre 1683 et où figurent tous les membres de la famille Boileau.

Boileau de Puimorin avait signé, le 26 mai 1676, l'acte du mariage de Jean-Jacques Labbé, célébré à la Sainte-Chapelle basse. Il s'était qualifié, ce jour-là, Intendant et contrôleur général de l'argenterie et des menus plaisirs, etc. ». Il parut comme témoin, le 20 septembre 1683, au mariage de Françoise-Geneviève, fille de Nicolas Dongois, greffier de la grand'chambre, avec Pierre-Gilbert de Voisius, conseiller au Parlement. Il signa ce jour-là : « Boileau Puimorin » (avec paraphe); il avait signé : « Boileau » (avec paraphe) le 26 mai 1676; le 1<sup>er</sup> octobre 1672, au baptême d'un fils de Molière, et le 5 février 1677, au baptême d'un fils du comédien italien, Jean-André Zanotti. (Reg. de la Sainte-Chapelle.) Il fut enterré le 13 décembre 1683; les témoins de son inhumation furent l'abbé Gilles Dongois et Nicolas Boileau, qui signa « N. Boileau » (avec paraphe).

M. Berriat, tome I<sup>er</sup>, p. xxj, de son édition de Boileau, dit que si le satirique prit le nom de Despréaux pour se distinguer de ses frères, il ne l'ajouta jamais à sa signature ordinaire : N. Boileau. C'est une erreur, reconnue plus tard par M. Berriat (t. IV). Au bas de l'acte du mariage de François de Monginot, célébré le 6 août 1690, à Saint-Thomas du Louvre, on lit, écrit en toutes lettres : Boileau Despréaux, sans paraphe et sans addition de l'N, initiale du prénom. Boileau prit la qualité

*Boileau Despréaux*

d' « avocat en Parlement » — titre qu'il avait depuis le 4 décembre 1656 — dans l'acte mortuaire

<sup>1</sup> Un consentement de Nicolas Boileau Despréaux, Jean Dongois et Anne Boileau sa femme, à Jean-Baptiste Duché (14 février 1685. Archives de M. Le Monnyer), m'apprend qu'au moment où se passait cet acte, Jean-Baptiste Duché était « Intendant et contrôleur général de l'argenterie, menus plaisirs et affaires de Sa Majesté ».

de Nicolle de Nyellé, veuve de Roger Le Marchand, inhumée par le clergé de la Sainte-Chapelle basse, le 25 janvier 1698. Ce jour-là il signa : N Boileau, avec paraphe, comme il avait signé, le 14 février 1685, et le 7 décembre 1688, au bas de l'acte suivant, passé chez Arouët : « Par-devant, etc., fut présent M<sup>re</sup> Nicolas Boileau s<sup>r</sup> Despréaux, grand Historiographe de France (*sic*), demeurant à Paris cloistre nostre dame paroisse St-Jean le Rond, lequel a reconnu et confessé auoir vendu... à Edme Gautier, marchand de vin à Paris, y demeurant rue de la Mortellerie, paroisse St-Germain l'Auxerrois... quarante hommées de vigne » (quarante fois l'espace que peut cultiver un homme dans une journée) « reuenant à cinq arpents ou enuiron, situé au lieu dit Vaumorillon, près Tonnerre, en une pièce, tenant d'une part aux vignes appartenant à la chapelle du St-Esprit, d'autre à... d'un bout au chemin d'en bas et d'autre bout par le Havet; et généralement tout ce qui appartient aud. s<sup>r</sup> Despréaux au dit lieu... moyennant la somme de quatre cent cinquante liures... Fait et passé à Paris, en la maison dud. s<sup>r</sup> Despréaux sus déclaré, l'an mil six cent quatre vingt huit, le septième décembre auant midy... » (Arch. de l'étude de M<sup>r</sup> Galin.)

J. Racine écrivait à Boileau, le mardi 8 avril 1693 : « Madame de Maintenon m'a dit ce matin que le Roi avait réglé notre pension à quatre mille francs pour moi et à deux mille francs pour vous... » Je trouve parmi les brevets dont Clairambault recueillit les minutes, le brevet d'une pension de 4,000 livres pour Racine, vu des gentilshommes ordinaires du Roi. 15 avril 1693; un autre brevet de 2,000 livres au s<sup>r</sup> Despréaux. (Bibl. Imp. Ms. Clair. n<sup>o</sup> 559, p. 290.) Boileau avait demandé lui-même que Racine eût une pension double de celle qui lui serait accordée à lui, déjà impotent et incapable d'entreprendre les voyages que son collègue l'Historiographe du Roi devrait faire à la suite de Sa Majesté. La pension d'Historiographe était d'ailleurs indépendante de celle que Racine et Boileau recevaient comme gens de lettres. Dès longtemps, quant aux faveurs de la cour, Despréaux et Racine étaient sur le pied de l'égalité. Je trouve, en effet, sur un des Registres des bâtiments du Roi, à la date du 6 avril 1680, la mention suivante au sujet d'un don fait aux deux poètes : « Au s<sup>r</sup> Despréaux, en considération de divers ouvrages qu'il donne, 2,000 l. Au s<sup>r</sup> Racine, en considération de divers ouvrages de poésie qui sont au public, 2,000 liures ».

Dans l'acte de vente à Edme Gautier dont j'ai donné l'extrait tout à l'heure, il est dit que Boileau demeurait au cloître Notre-Dame; c'est là qu'il mourut. Voici l'acte mortuaire rédigé par M. de La Janire, curé de Saint-Jean le Rond : « Le dimanche, 15 mars 1711, Nicolas Boileau, escuyer s<sup>r</sup> Despréaux, l'un des quarante de l'Académie française, décédé cloistre notre Dame le 13 du présent mois, âgé de soixante-treize ans quatre mois » [ceci supposerait que Boileau naquit en 1638, et au mois de décembre, ce qui n'est point d'accord avec la déclaration du curé Binet, mais ce qui s'explique très-bien. Le laquais de Boileau, qui alla faire à la sacristie de Saint-Jean le Rond la déclaration du décès de son maître, dit approximativement l'âge du défunt, et se trompa de deux ans. Des erreurs analogues se remarquent dans un grand nombre d'actes mortuaires, et j'en ai relevé plusieurs (*voy.* entre autres l'acte d'inhumation de Ninon de

Lenclos, celui d'Armande Béjart, la veuve de Molière et de Guérin. (*Voy.* BÉJART ET LENCLOS.) Les signatures apposées au bas de pareils documents ne sont pas toujours des garanties contre l'erreur; on signe presque toujours, sans les lire, les actes religieux qu'on suppose rédigés sur de bonnes informations. M. Berriat-Saint-Prix, qui connut l'acte de Saint-Jean le Rond et le publia, crut devoir, je ne sais pourquoi, supprimer ce détail de l'âge de Boileau, que ne contient pas l'acte dressé à la Sainte-Chapelle. Toutes les paroisses n'avaient pas pour leurs actes des formules pareilles; à la Sainte-Chapelle on n'inscrivait pas dans les mortuaires l'âge des personnes inhumées (*Voy.* LAMOUR). « après auoir reçu les sacrements de l'Église, a esté apporté en cette église de St Jean le Rond sa paroisse, d'où après les vespres des morts et autres prières chantées solennellement, il a été transporté en clergé dans l'église de la basse Sainte-Chapelle du Palais, en présence de messire Jacques Boileau, docteur de la maison et société de Sorbonne, chanoine de la S<sup>te</sup> Chapelle royale du palais de Paris, son frère, de messire Pierre Gilbert de Voisin, président en la 2<sup>e</sup> chambre des enquestes du Parlement, petit neveu du deffunt à cause de dame Geneuiève Françoisse Dongois son espouse, lesquels ont signé : Boileau, Gilbert de Voisins, de la janire curé ».

« Nicolas Boileau, écuyer, sieur Despréaux », avait assisté, le vendredi 31 décembre 1700, à l'enterrement de sa belle-sœur Louise Bayen, veuve de Jérôme Boileau, décédée rue Gilles-Cœur. Il avait signé : « N. Boileau » (d'une écriture lourde et tremblée). M. Berriat, qui a connu l'acte enregistré à Saint-André des Arcs, dit à son propos : « C'est la première fois qu'il prend *ces qualités*; mais l'acte est postérieur de 18 mois à l'arrêt sur la noblesse. » Que ce soit pour la première fois que Boileau ait pris la qualité d'*écuyer* depuis qu'un arrêt maintint dans leur noblesse les Boileau de la famille de Gilles, c'est possible; je ne connais point de documents antérieurs au 31 décembre 1700, qui démentent cette assertion. Mais que N. Boileau se soit dit : « sieur Des Préaux » avant cette époque, c'est ce que prouve l'inventaire fait après la mort de Boileau Puimorin, dont j'ai parlé plus haut, p. 237, 2<sup>e</sup> col. Or, cet inventaire est de la fin de 1683. Il y avait au moins dix-sept ans que l'auteur de la satire V sur la Noblesse se qualifiait « Messire » et « sieur Des Préaux ». Au reste, il serait difficile de dire si Boileau tenait beaucoup ou non à sa noblesse contestée, et reconnue par arrêt de 1698; bien que, selon Clairambault, un faussaire eût forgé les titres sur lesquels se fondèrent des juges bienveillants pour motiver leur décision, favorable aux prétentions des fils de Gilles I<sup>er</sup> Boileau. Le 6 août 1690, « François de Monginot, chevalier de N. D. du Mont Carmel et de St Lazare de Jérusalem, seigr<sup>e</sup> de Grissé et autres lieux, de la paroisse de St Eustache », épousa, à Notre-Dame d'Auteuil, « d<sup>lle</sup> Anne-Thérèse Petit-Jean Marchand », fille d'un pourvoyeur de Monsieur. Ce Monginot était fils de Fr. Monginot, écuyer, docteur en médecine, ami de Boileau, apparemment, car celui-ci assista au mariage du 6 août, et se dit dans l'acte : « Monsieur Boisieu (*sic*) s<sup>r</sup> Des Préaux. » Il signa : « Boileau ». En 1665, quand le satirique s'adressa au marquis de Dangeau, il attaqua avec sa hardiesse ordinaire les gens « féconds en rêveries » qui inventèrent le blason et les armoiries; mais, en 1697,

lorsque le Roi eut ordonné une réforme de la noblesse, en permettant à tout bourgeois de prendre, moyennant finance — vingt livres seulement — des armes composées par d'Hozier, il se rendit auprès du commissaire de son quartier, comme firent Marie Charlotte sa sœur, et ses frères Gilles II et Jacques; et se fit inscrire sur le registre du délégué du Roi, où je lis : « Nicolas Boileau *sieur Des Préaux* » (voilà une troisième infirmation donnée à l'assertion de M. Berriat-Saint-Prix), « l'un des quarante de l'Académie française, porte de gueules au chevron d'argent accompagné de trois molettes d'éperon d'or, deux en chef et une en pointe ». Que devenaient les plaisanteries sur le *pal*, le *contrepal*, le *lambel* et la *fasce*,

« Et tout ce que Segoyer dans son *Mercur* entasse ? »

Je remarque une différence entre le blason de Nicolas Boileau et celui de sa sœur et de ses frères; quand il porte « de gueules » (ou Rouge), Marie-Charlotte, Gilles et Jacques sont dits par l'Armorial de Paris (Bibl. Imp. Ms.) porter « d'azur ». *Gueules* est peut-être un *lapsus calami* du copiste de d'Hozier. Quant à Jacques Boileau, prêtre, docteur, etc., il ajoutait aux armes de sa famille une écartelure « d'argent à un aigle, le vol abaissé, de sable becqué et onglé de gueules ». La veuve de Hierôme Boileau, Louise Bayen, portait « d'argent à un aigle de gueules ».

Jacques Boileau était ce prêtre gai, bon vivant, grand débitant de facéties, dont son frère Nicolas disait, quand il fut reçu Docteur en Sorbonne, qu'il ne pouvait manquer d'être docteur, car il l'eût été certainement à la Comédie italienne s'il ne l'avait été à la Sorbonne. Je trouve dans les *Bienfaits du Roy*, liste faite par l'abbé de Dangeau, des grâces, faveurs, pensions, promotions, etc. accordées par Louis XIV (Bibl. Imp. Ms. suppl. fr. 570-5) à Boileau, frère de Despréaux (*sic*), un canonicat de la Sainte Chapelle, sur la démission de l'abbé Paris. May 1693. — A l'abbé Boileau, l'abbaye de Beaulieu, diocèse de Tours. Novembre 1693. Dans la collection des lettres reçues par l'abbé de Dangeau (Bibl. Imp. Ms.) je lis, p. 85, la lettre suivante adressée par Jacques Boileau audit abbé : « J'ay bien seû de vos nouvelles, monsieur, mon illustre maître : si j'avois pu aller vous joindre, j'aurois été vous assurer de mes respects. J'ay la *Passion* à prescher vendredy matin à St-Jean où je presche le carême; ce mesme jour là je pourray vous aller trouver au faubourg St-Antoine, si vous voulés me promettre de m'y attendre. Je ne sortiray pas d'icy là de ma chambre, à cause que j'ay peur de m'enrûmer, que pour aller d'icy à nostre église. Si cependant la chose presse, j'iray sur le champ à votre ordre, n'ayant rien de plus cher au monde que de vous assister que je suis plus que qui que ce soit sans exception avec un vray et respectueux dévotement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, Boileau. — De St Victor ce 15<sup>e</sup> avril 1699. » Une lettre de Bégon à Cabart de Villermont (1<sup>er</sup> vol. de l'an 1730, p. 272; Bibl. Imp. Ms. de Dangeau) contient cette phrase : « Je trouveray demain à Saintes, Monsieur l'abbé Boileau, qui y prescha jedy dernier avec tout le succès possible ».

Il existe un joli petit portrait de Jacques Boileau, gravé par Marie Horthemels, d'après un dessin de Horthemels. L'abbé y est représenté comme un gros vieillard à l'air doux et souriant. Desroches a mal

reproduit cette estampe, suivant sa coutume de médiocre copiste. — Robert Nanteuil publia, en 1658, peu après la mort de Gilles I<sup>er</sup> Boileau, un fort bon portrait de ce greffier du parlement. — Les portraits de Nicolas Boileau-Despréaux sont très-nombreux; la plupart ont été gravés d'après l'original d'Hyacinthe Rigaud, ami du satirique, ou d'après la gravure qu'en fit P. Drevet en 1706, et au bas de laquelle on lit, comme au bas d'un portrait à la manière noire, sans nom d'auteur, copie assurément de Drevet, que Rigaud peignit Boileau « *in non. mart. m. dcc. iv.* » François de Troy peignit aussi Boileau; son portrait, gravé par P. Drevet, ressemble un peu à celui de Rigaud, mais pas du tout à celui que Drevet grava en 1704, d'après R. de Piles, portrait qui n'est pas sans rapports avec le Boileau peint et gravé à la manière noire par A. Bouys. Il est difficile aujourd'hui de se décider entre les quatre types originaux dus à Rigaud de Troy, R. de Piles et Bouys, et de dire lequel rappelle le mieux N. Boileau. Celui de Fr. Troy est le plus beau, et je ne sais pourquoi il me semble le plus vrai. Celui de R. de Piles est aimable, et l'on a préféré celui de Rigaud, qui est plus empreint d'une causticité que les graveurs ont souvent exagérée, en relevant les coins d'une bouche singulièrement grande, et en changeant l'expression des yeux, qui sont devenus ceux d'un méchant vieillard.

Les actes qui intéressent la famille Boileau sont au nombre de soixante-six dans les archives de l'étude de M. Galin, notaire, qui a eu la bonté de me les communiquer. Despréaux est partie dans dix-huit de ces actes qui sont sous les dates : 25 août 1682; 1<sup>er</sup> février, 15 mars et 30 mars 1683; 25 janvier, 22 février et 31 août 1684; 14 février, 28 avril, 14 août 1685; 27 juillet, 4 septembre 1686; 7 mars 1687; 7 décembre 1688; 15 novembre 1689; 20 février 1690; 9 mars 1691; 1<sup>er</sup> février 1692. Le dernier des actes reçus par le successeur d'Arouët est à la date du 13 avril 1715; c'est un Consentement donné par Pierre Boileau, non pas Puimorin. L'acte le plus curieux entre tous ceux que j'ai vus, est une Donation entre vifs faite par Pierre, Jacques et Nicolas Boileau, le 1<sup>er</sup> février 1683. D'autres études que celle de M. Galin gardent quelques minutes d'actes pour des Boileau de la famille de Despréaux. Les archives du successeur de M. Bouclier possèdent trois actes de Gilles I<sup>er</sup> Boileau (16 juillet 1649, 16 janvier et 10 février 1650). Le répertoire des actes mentionne le contrat de mariage de Geneviève Boileau avec Dominique Manchon (5 janvier 1651); mais, dans le recueil des minutes, l'acte manque. Un acte du 10 septembre 1679, au nom de la veuve de Dominique Manchon, est parmi les minutes de Cartier, chez M. Roquebert, qui garde un acte du 13 juillet 1685, au nom de Gilles II Boileau et de Louis Boucherat. Ce même Gilles passa, chez le prédécesseur de M<sup>r</sup> Guémin, deux actes, à la date du 26 août 1684, dont un est une indemnité accordée par Gilles Boileau à sa sœur Charlotte. Celle-ci, qui demeurait cour de la Sainte-Chapelle, passa un acte le 4 septembre 1688, chez le prédécesseur de M. Le Monnyer, qui, le 5 décembre 1637, avait fait un acte pour « noble homme Balthazar-Charles Boileau, conseiller du Roy, receveur et payeur des notes de l'Hôtel-de-ville. » M. Le Monnyer a, parmi les minutes de Demas, son prédécesseur, celle du contrat de mariage de « Jean Dongois et d'Anne Boileau, à la date de janvier 1633 (fol. 35 du vol.

de cette année). — Je n'ai pas cherché à connaître tous les enfants d'Anne Boileau; j'ai cependant voulu connaître la qualité de son mari, et pour cela j'ai demandé aux registres de Saint-Severin les renseignements qu'ils pouvaient me fournir. Ils m'ont donné deux baptistaires, celui d'Anne Dongois (20 juin 1637) et celui de Charlotte (20 novembre 1638). — Anne Danielé (*sic* pour de Nyellé) fut marraine en 1637, ayant pour compère Martin Rapoil, avocat en Parlement. Charlotte fut tenue par Nicolas de Nyellé, le jeune, procureur au Châtelet, et Marguerite Boileau. Jean Dongois est dit dans ces actes « procureur et commis au greffe du Parlement ».

« Geneviève Boileau, veuve de M. Manchon, commissaire enquesteur au Chastelet de Paris », dont je parlais tout à l'heure, fut marraine, à Saint-Etienne du Mont, le 11 juin 1691, de « Jean, fils de Jean de Sanlecque, bourgeois de Paris... Elle signa : « G. Boileau. — *Voy.* LA GUERRE (DE); LAMOUR, MOLIÈRE, RACINE, RIQUÉ (ANT.), ROI DES MARCHANDS et ZANOTTI.